

## AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES POUR UNE PÉRIODE D'ÉTUDES OU UN STAGE À L'ÉTRANGER (CONTINGENTS LIMITÉS)

LE DOSSIER "DEMANDE DE FINANCEMENT(S) POUR UNE MOBILITÉ INTERNATIONALE" EST À COMPLÉTER SUR SITE WEB UNIVERSITÉ D'ARTOIS, À IMPRIMER, À SIGNER ET À RENDRE AU SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES (SRI) DE L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS.

DEMANDE A FAIRE PLUSIEURS MOIS AVANT DÉPART EN MOBILITÉ - IL EST IMPÉRATIF DE RESPECTER LES DELAIS DE DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS: CONSULTEZ OBLIGATOIREMENT LE CALENDRIER DE DEPOT SUR LE

DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENTS

au verso de ce document →

et SUR LE SITE WEB DE L'UNIVERSITE (<http://www.univ-artois.fr/international/partir-etudier-letranger/financements/procedure-de-demande-de-financements>)

| NOM DE L'AIDE   | TYPE DE MOBILITÉ |        | CRITERES D'ELIGIBILITE   |             |   |                             | MONTANT  | REMARQUES / COMPLEMENTS   |   |
|---|------------------|--------|--|-------------|---|-----------------------------|--|---|---|
|   | ÉTUDES           | STAGES | BOURSE NATIONALE   | NATIONALITÉ | DESTINATION   | RESSOURCES/<br>RÉMUNÉRATION |  |   | DURÉE<br>FINANCÉE   |
| ALLOCATION ERASMUS+ ÉTUDES<br><i>(de la Commission européenne)</i>  | OUI              | NON    |  |             | <b>Gpe1:</b> Danemark, Irlande, Islande, Finlande, Suède, Norvège, Lichtenstein, Luxembourg<br><br><b>Gpe 2:</b> Belgique, Allemagne, Autriche, Grèce, Espagne, Chypre, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal<br><br><b>Gpe 3:</b> Croatie, Slovénie, (Turquie), Bulgarie, Estonie, Lituanie, Lettonie, Hongrie, Pologne, Tchéquie, Roumanie, Slovaquie, Serbie, Macédoine du Nord  |                             | min 2 mois<br>max 12 mois<br><br><i>plusieurs attributions possibles: jusqu'à 12 mois Erasmus+ par cycle d'études au cours du cursus</i>   | <b>Gpe1 :</b> Entre 310€ et 600€ / mois<br><br><b>Gpe 2:</b> Entre 260€ et 540€ / mois<br><br><b>Gpe 3:</b> Entre 200€ et 490€ / mois | <i>Sur critères spécifiques et justificatifs :</i> compléments financiers pour:<br>- étudiants ayant moins d'opportunités : 250€/mois<br>- utilisateurs moyens transport éco-responsables : forfait 50€<br><br>Assistanat inéligible<br><br>Erasmus+ Stage : campagnes précises selon date début de stage, voir calendrier de demande de financements |
| ALLOCATION ERASMUS+ STAGE<br><i>(de la Commission européenne)</i>   | NON              | OUI    |  |             | <b>Gpe 3:</b> Croatie, Slovénie, (Turquie), Bulgarie, Estonie, Lituanie, Lettonie, Hongrie, Pologne, Tchéquie, Roumanie, Slovaquie, Serbie, Macédoine du Nord   |                             | min 2 mois<br>max 9 mois   | <b>Gpe 1:</b> Entre 460€ et 750€ / mois<br><br><b>Gpe 2:</b> Entre 410€ et 690€ / mois<br><br><b>Gpe 3:</b> Entre 350€ et 570€ / mois | Assistanat inéligible<br><br>Erasmus+ Stage : campagnes précises selon date début de stage, voir calendrier de demande de financements  |
| AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE ( AMI )<br><i>(du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)</i> | OUI              | OUI    | Être étudiant boursier sur critères sociaux OU Allocataire de l'aide d'urgence annuelle du CROUS |             |   |                             | min 2 mois<br>max 9 mois   | 400 €/mois  | Plusieurs attributions possibles, jusqu'à 9 mois au cours du cursus<br><br>Assistanat inéligible  |
| MERMOZ - DISPOSITIF BOURSE DE MOBILITÉ INTERNATIONALE<br><i>(du Conseil Régional Hauts de France)</i>             | OUI              | OUI    |  |             | Le montant du financement dépend du Quotient familial du foyer fiscal de l'étudiant.<br>Montant maximum de 92,40€ par semaine / Montant minimum 0€ par semaine (non éligible)<br><br>Vous pouvez directement connaître le montant mensuel auquel vous pouvez prétendre en utilisant le simulateur du Conseil Régional Hauts de France: (NB: si le montant total pour le séjour du simulateur est compris entre 1€ et 150€, le montant de la bourse sera réajusté à 150€ au total)<br><a href="https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details?sigle=MERMOZ2">https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details?sigle=MERMOZ2</a><br><br>Forfait voyage de 300€ pour les étudiants boursiers sur critères sociaux<br><br>Complément situation de handicap : +25% de bourse et forfait voyage de 100€<br><br><u>Durée de Séjour d'ÉTUDES financée :</u> de 4 à 26 semaines<br><u>Durée de Séjour de STAGE financée :</u> de 12 à 26 semaines<br><u>Durée de Séjour de RECHERCHE financée :</u> de 12 à 26 semaines<br><br>Le pays d'accueil doit être différent de la nationalité de l'étudiant<br><br>Vous pouvez retrouver l'intégralité du règlement MERMOZ à l'adresse suivante à télécharger à droite de la page:<br><a href="https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details?sigle=MERMOZ2">https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details?sigle=MERMOZ2</a> |                             | → Etudiant éligible: en Bac +1 si mobilité obligatoire, sinon en Bac+2 à Bac+8 et inscrit à l'Artois<br><br>→ 1 seule attribution possible au cours du cursus<br><br><b>Etudiants inéligibles :</b><br>→ Formations continues<br>→ Assistanat<br>→ Etrangers domiciliés en France depuis moins de 2 ans consécutifs (à la date de départ en mobilité)<br>→ Stages rémunérés + de 230€/semaine ou logés+nourris |   |   |

IL EST CONSEILLÉ D'EFFECTUER LA DEMANDE POUR TOUS LES DISPOSITIFS AUXQUELS VOUS ÊTES ÉLIGIBLES. LE CAB RENDRA UNE DÉCISION OU UN AVIS SUR VOS DEMANDES.

ATTENTION, LES FINANCEMENTS SONT LIMITÉS. ATTRIBUTION EN FONCTION DES FONDS DISPONIBLES, DES CRITERES SPÉCIFIQUES DE CHAQUE DISPOSITIF ET DU RESPECT DU CALENDRIER DE DÉPÔT DES DEMANDES. Critères sous réserve de changements de la part des organismes financeurs.

TOUTES LES DEMANDES DE FINANCEMENT POUR UNE MOBILITE INTERNATIONALE SONT PRESENTEES AU COMITÉ D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE MOBILITE DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS.

## Calendrier de dépôt des dossiers de demande de financements au Service des Relations Internationales (SRI) pour une mobilité internationale (Stage / Études) - année universitaire 2023/2024

Pour tous les dispositifs de bourse, l'attribution ou l'avis du Comité d'Attribution des Bourses de mobilité se fait dans la limite des contingents disponibles pour l'Université d'Artois et des critères spécifiques établis pour chaque dispositif.

**Date limite de dépôt au SRI de l'Université d'Artois par voie électronique (e-mail) ou version papier**  
Les dates de dépôt au SRI de l'Université d'Artois sont à respecter impérativement. Les dossiers reçus incomplets ou en retard ne seront pas examinés en Comité. En tant que candidat(e) à un financement, vous devez déposer vous-mêmes votre demande auprès du SRI.

| Dispositif de bourse  | 22/06/2023 dernier délai<br>1ère campagne  | 14/11/2023 dernier délai<br>2ème campagne   | 12/01/2024 dernier délai<br>3ème campagne   | 04/03/2024 dernier délai<br>4ème campagne   |
|---|--|---|---|---|
| <b>Bourse de mobilité internationale Mermoz (Dispositif Régional) Études et Stage</b> | Départ en mobilité au 1er semestre ou année universitaire 2023/2024              | Départ en mobilité au 2e semestre 2023/2024   | Départ en mobilité au 2e semestre 2023/2024<br>Stages, Etudes (cas échéant)   | Départ en mobilité au 2e semestre 2023/2024<br>Stages uniquement  |
| <b>AMI (Aide à la Mobilité Internationale) Études et Stage</b>                        | Départ en mobilité au 1er semestre ou année universitaire 2023/2024              | Départ en mobilité au 2e semestre 2023/2024   | Départ en mobilité au 2e semestre 2023/2024<br>Stages, Etudes (cas échéant)   | Départ en mobilité au 2e semestre 2023/2024<br>Stages uniquement  |
| <b>Erasmus+ études</b>  | Départ en mobilité au 1er semestre ou année universitaire 2023/2024              | Départ en mobilité au 2e semestre 2023/2024   | Départ en mobilité au 2e semestre 2023/2024<br>Stages, Etudes (cas échéant)   | Non concerné en 2023/2024   |
| <b>Erasmus+ stage</b>   | Stage débutant à partir du 04/09/2023<br>Financement jusqu'au 31/07/2024 maximum | Stage débutant à partir du 02/01/2024<br>Financement jusqu'au 31/07/2024 maximum<br>Sous réserve du financement restant | Stage débutant à partir du 12/02/2024<br>Financement jusqu'au 31/07/2024 maximum<br>Sous réserve du financement restant | Stage débutant à partir du 08/04/2024<br>Financement jusqu'au 31/07/2024 maximum<br>Sous réserve du financement restant |

**Un stage (sur convention de stage de l'Université d'Artois) doit impérativement se dérouler entre le 01/09/2023 et le 31/08/2024 pour l'année universitaire 2023/2024, sauf exceptions validées par CAP Avenir.**